

Chantier



Économie agricole et gouvernance alimentaire des agglomérations

Cette fiche état des lieux s'inscrit dans le cadre de l'étude-action intitulée "Intégration de la logistique et du commerce alimentaire dans les Projets Alimentaires Territoriaux des agglomérations du Grand Ouest". Co-financée par l'ADEME Pays de la Loire, elle vise un triple objectif:

- Caractériser la logistique et le commerce alimentaire des quatre agglomérations étudiées que sont Nantes, Rennes, Angers et Lorient.
- Caractériser les enjeux et les freins à une logistique alimentaire de proximité.
- Construire des solutions partagées entre acteurs publics et privés en faveur d'une logistique et d'un commerce alimentaire de proximité.

Cette fiche relève de l'état des lieux de l'étude -action et vise à caractériser la logistique alimentaire angevine.





Le territoire angevin

Angers Loire Métropole (ALM), créée au 1er janvier 2005, compte 30 communes pour 292 691 habitants (INSEE 2015) tandis que le pôle métropolitain Loire Angers totalise 68 communes pour 375 000 habitants. L'aire urbaine totalise quant à elle 81 communes pour 413 325 habitants (INSEE 2015).

Angers Loire Métropole a un profil d'agglomération intermédiaire en termes de fonctions métropolitaines. L'emploi local présente une surreprésentation de professions intermédiaires et d'ouvriers (Marie et al. 2016).

Quant à l'agriculture angevine, elle montre une grande diversité de productions et joue un rôle central dans l'économie du territoire. La valorisation de l'horticulture, couplée aux pépinières, à la viticulture, à l'arboriculture et aux semences, représente 60% du chiffre d'affaire agricole et 16% de la superficie du pôle métropolitain (AURA 2016). Les cultures

spécialisées représentent à elles seules 50% des exploitations.

Elevage et céréaliculture complètent le secteur. L'élevage concerne 44% des 682 exploitations et 20% du chiffre d'affaire et fonctionnent principalement en polyculture et élevage. Cette activité structure une grande partie des espaces naturels et de prairies qui caractérisent le territoire. Les grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux), moins présentent, occupent pour leur part 18% des superficies et 11% du chiffre d'affaire.

On notera également une agriculture périurbaine diversifiée et fortement tournée vers la ville (27% des exploitations sont en circuit court sur le pôle et 28% sur le pôle), résultat de politiques développement offensives de reconquête, protection d'encouragement à multifonctionnalité.

Depuis 2005, le pôle de compétitivité à vocation mondiale « Végépolys » vient appuyer la recherche en mettant en réseau entreprises, organismes professionnels et laboratoires de recherche spécialisés.

Les emplois dans l'IAA représentent le deuxième secteur d'activités industrielles de l'agglomération avec 16% de l'emploi industriel total d'ALM, malgré une diminution depuis 2008 (ALM 2017).

La politique agricole et alimentaire angevine

La politique agricole émane d'abord de la profession agricole, dès 2009, au travers de la Commission Agricole du Pays Loire Angers (commission émanant de la Chambre d'agriculture), qui définit les principaux enjeux et servira de base pour le partenariat ALM-Chambre d'agriculture Maine-et-Loire. Cinq orientations sont retenues pour la période 2009-2016 : optimisation de l'usage de l'espace, développement économique de l'agriculture et des activités génératrices de valeur ajoutée, maintien de la dynamique de renouvellement des actifs et développement des emplois et des compétences, contribution à la qualité de l'environnement et au cadre de vie, acceptabilité sociale de l'agriculture (1).

La période 2017-2021 voit la deuxième génération du projet agricole, qui reprend globalement les grandes orientations du projet précédent. Elle s'articule autour de cinq axes : foncier, renouvellement des actifs, développement économiques des entreprises agricole, compréhension des enjeux de l'agriculture et communication, environnement. Validé le 7 juin 2017, le projet propose 30 fiches actions dont l'une est consacrée à la mise en œuvre d'un PAT. Celuici démarre en 2018, porté par la Direction Nature, Agriculture et Environnement d'ALM.







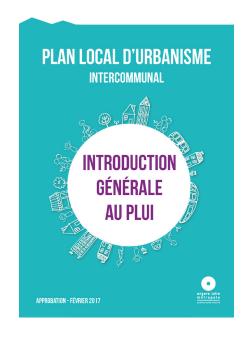
⁽¹⁾ Voir notamment la fiche territoire FRUGAL disponible sur http://projetfrugal.fr/wp-content/uploads/2017/02/Fiche-Territoire-Angers.pdf

Logistique alimentaire et outils de gestion du territoire

Dans les principaux documents de gestion du territoire d'ALM (SCoT, PLUi-D, Projet agricole), la question de la logistique alimentaire est principalement abordée sous l'angle de la logistique urbaine. L'approvisionnement alimentaire via le Marché d'Intérêt National (MIN) est considéré comme central dans le processus, d'autant plus qu'il fait partie des compétences métropolitaines d'ALM. Il est ainsi question d'accompagner la mutation urbaine du MIN en renforçant ses fonctions de plateforme du dernier kilomètre. Cette volonté s'inscrit dans une stratégie plus globale de renforcement du secteur alimentaire dans le centre.

Plusieurs études préconisées par le PLUI-D pourraient contribuer à la question logistique dans les politiques alimentaires doivent se lancer. Il est suggéré que celles-ci portent sur les sites de logistique urbaine, l'organisation de la livraison et les nouvelles zones génératrices de flux de marchandises à proximité du réseau viaire structurant.

Les orientations prises pour la circulation des véhicules sont aussi dans cette logique de réflexion sur le dernier kilomètre : organiser des itinéraires pour le trafic poids lourds, harmoniser les règles de stationnement sur l'agglomération et valoriser l'utilisation de véhicules "propres" par les acteurs de la logistique. Il est également envisagé l'élaboration d'une charte logistique pour rassembler les engagements des partenaires sur la logistique urbaine en accord avec les enjeux environnementaux notamment.



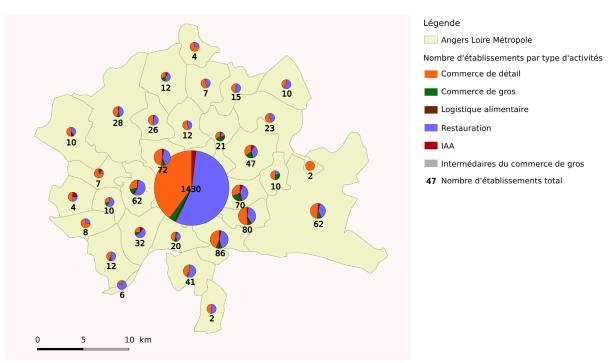


Caractérisation de la logistique et du commerce alimentaire

Angers Loire Métropole est par sa position géographique un carrefour logistique régional grâce à de bonnes liaisons routières qui la connecte aux principales agglomérations de la région (sauf Rennes). Cette bonne accessibilité couplée à une croissance des échanges et l'importance du tissu industriel (même si fragile car exposé aux restructurations internationales) pousse à l'émergence d'un pôle logistique inter régional. En témoigne le développement d'entreprises de transport,

La chaine logistique alimentaire angevine en nombre d'établissements enregistrés en tant que :	
Exploitations agricoles, pêcheurs	624
IAA	56
Grossistes	99
Demi-gros	6 dont une centrale d'achat
Logistique alimentaire	28
Détaillants	981
Restaurateurs	1 217 dont 5 cuisines centrales/communales

Chaine logistique alimentaire angevine. (sources : base SIRENE février 2018)



Nombre d'établissements de la chaine logistique alimentaire par commune à Angers Loire Métropole en 2018 (réalisation H. Forestier- Terres en villes, Sources : Base SIRENE février 2018).

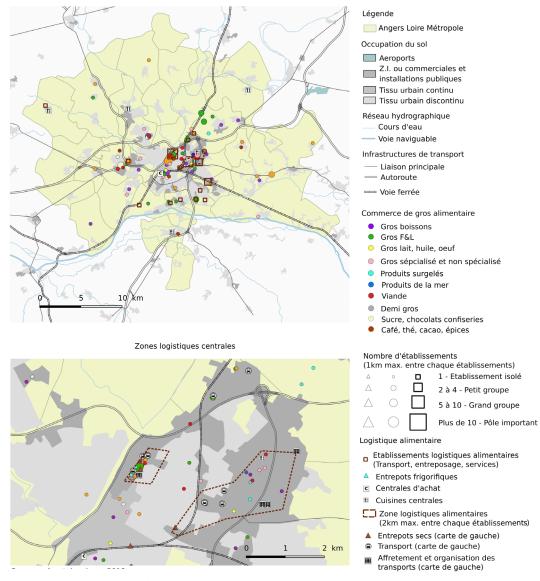
d'entreposage ou de prestation de service sur le territoire (AURA 2016). Au niveau des établissements présents, ALM est comparable à Lorient, même si mieux desservie. Elle est cependant moins bien dotée en établissements logistiques alimentaires à proprement parlé (transport, entreposage, services), et ne dispose pas d'établissement recensés en tant qu'entrepôt frigorifique.

Deux zones logistiques alimentaires se distinguent dans le centre de l'agglomération : la zone centrale du MIN et la zone est sur Angers/Saint Barthélémy d'Anjou, grand pôle industriel et logistique en porte d'agglomération où se situe aussi la cuisine centrale (EPARC).

Le tissu urbain et industriel central polarise la grande partie des établissements (y compris les IAA), dans une configuration comparable à celle de Lorient mais pour une meilleure accessibilité.

Les établissements de grossistes en fruits et légumes sont fortement présents comparativement aux autres filières, avec le groupement le plus important sur le MIN puis au nord le long de la voie ferrée.

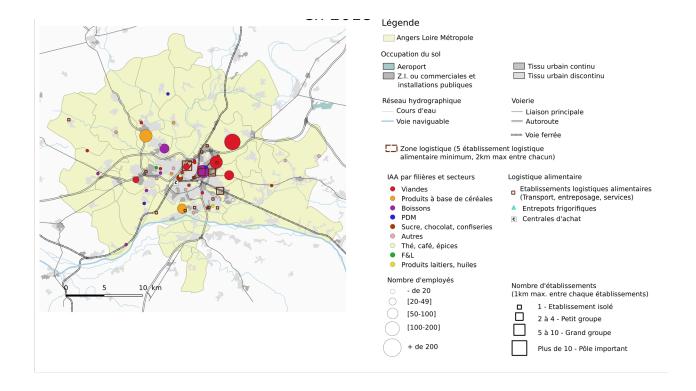
Au niveau des IAA, les plus gros établissements en termes d'emplois concernent la viande et les boissons (Cointreau). Autres secteurs importants



Grossistes et équipements de logistique alimentaire à Angers Loire Métropole (réalisation H. Forestier- Terres en villes, Sources : Base SIRENE février 2018).

dans les IAA : les produits à base de céréales (Foucteau SA, fabricant de gâteaux qui mobilise donc aussi les filières œuf et sucre) et chocolat/confiseries.

ALM est aussi le cœur commercial de l'aire urbaine en concentrant 95% des surfaces de ventes du pôle métropolitain Loire Angers (AURA 2016). Les GMS de plus de 2500m² sont surreprésentées comparativement aux petites structures de proximité. L'agglomération accueille les deux plus grands hypermarchés du département : le Hyper U de Mûrs-Erigné et le Carrefour dans la zone commerciale Saint-Serge juste au nord du MIN (2). Cependant on constate un nouveau dynamisme depuis une dizaine d'années des commerces alimentaires spécialisés notamment avec la création de plusieurs chocolateries-confiseries (ALM, 2017).



Industries agro alimentaires angevine par filière et par nombre d'emplois (réalisation H. Forestier- Terres en villes, Sources : Base SIRENE février 2018).

Comment ont-été construites ces cartes ?

Ces cartes répertorient les activités de commerce et de logistique alimentaire. Les données sont issues de la Base Sirene qui rassemble des informations économiques et juridiques relatives aux entreprises et établissements, quel que soit leur secteur d'activité (adresse, numéro SIREN/SIRET, code APE caractérisant son activité principale, effectifs par tranches). Les informations directement liées à l'alimentation en ont été extraites (restauration, commerce de détail, demi-gros). Pour la catégorie «logistique» de la base SIRENE, une sélection a été effectuée de manière à déterminer dans quelle mesure ces activités sont effectivement en lien avec l'alimentation en utilisant les sites internet des entreprises, des articles de journaux locaux ou les pages Facebook des établissements. Un adressage a ensuite été effectué de manière à localiser précisément les activités (pour plus de détail, voir la note méthodologique produite par Terres en villes).

⁽²⁾ Source : Observatoire du commerce 2017, CCI Maine et Loire http://www.maineetloire.cci.fr/sites/default/files/mediatheque/actualites/2018/fichiers/fiche_oc_2017_synthese_49_-_web.pdf

La logistique et le commerce alimentaire vus par les acteurs du territoire

La logistique alimentaire à Angers est surtout envisagée sur le plan de la logistique urbaine et du dernier kilomètre. Le MIN, par sa localisation proche du centreville, est vu comme jouant un rôle central : il accueille des productions diversifiées et plusieurs services de triporteurs. Les grossistes du MIN s'organisent avec un système de tournées pour les livraisons, ils font aussi de la ramasse pour le compte des producteurs afin d'optimiser ces tournées et ne pas repartir à vide. Toutes les entreprises présentent sur le MIN restent concurrentes, mais elles sont aussi complémentaires dans leurs différentes activités. Le MIN fournit plusieurs services mutualisés à ses entreprises comme le stockage des retours de marché, dont certains mutualisés comme le gardiennage, la gestion des déchets, la propreté du site, l'éclairage.

Les triporteurs se développent sur le site d'Angers avec l'entreprise Logisséo, prestataire logistique. Ses activités sont principalement orientées sur le non alimentaire, le sec (vins) et les livraisons longues distances, avec 13 000 expéditions par mois, de l'enveloppe à la quinzaine de palettes dans la France et à l'étranger. Avec la création de K'livéo, service de livraison en triporteur et véhicules électriques, elle s'oriente vers la logistique locale.

Une vingtaine d'entretiens a été menée entre février et juin 2018 auprès de différentes personnes impliquées dans les questions de logistique : grossistes, transporteurs, responsables de MIN... Mais aussi des acteurs publics : chambres consulaires, métropoles ... La grille d'entretiens visait d'une part à faire l'état des lieux de la logistique alimentaire sur le territoire et d'autre part à explorer des pistes pour une meilleure relocalisation. Dans une volonté de diagnostiquer le territoire, l'information récoltée vient compléter et conforter l'analyse cartographique.

3

Zoom sur le marché d'Angers

Le MIN d'Angers a été créé en 1962, s'étend sur 58 000m²et accueille 75 entreprises pour 534 emplois. Il s'y échange aujourd'hui environ 200 000 tonnes de produits par an. Il est géré par la SOMINVAL, une société d'économie mixte dont le département et ALM en sont les principaux actionnaires. Il est constitué de deux sites : Angers et Vivy.

Le site d'Angers a une vocation large de distribution et de transformation. On y trouve des grossistes, des opérateurs logistiques mais aussi des transformateurs et des entreprises non alimentaires.

Le site de Vivy a une vocation d'expédition uniquement. Station fruitière positionnée au sein d'une aire de production conséquente, elle accueille environ 70 producteurs et grossistes. On y trouve une cinquantaine de produits locaux souvent à forte valeur ajoutée (produits de niche). Ces produits sont expédiés sur le site d'Angers mais aussi hors de la région comme sur le MIN de Rungis.

Les activités du MIN d'Angers ont connu certaines évolutions ces dernières années. La part des livraisons par rapport à la vente de gré à gré est en augmentation : aujourd'hui elles représentent 65% des ventes pour les fruits et légumes et de 92% pour la viande.

En parallèle, des ateliers de transformation s'y installent et s'organisent pour la livraison en centre-ville. Les entreprises du approvisionnent ponctuellement les GMS de proximité comme les Carrefours market (fruits et légumes essentiellement) lorsque les centrales d'achat ne sont pas en mesure de le faire. Mais également les restaurateurs (restauration collective et commerciale) et les grossistes voisins comme le Metro (situé au sein du périmètre de protection). Les entreprises du MIN ont aussi des activités autres qu'alimentaires : livraison pour la FNAC, production de cartons à pizza pour les restaurateurs ou encore La Poste qui voudrait mettre en place un système de boites à colis pour le non alimentaire.



Bibliographie

- Angers Loire Métropole (2017) Projet agricole
- Angers Loire Métropole (2017), PLUi, Diagnostic du rapport de présentation
- AURA (2018), Portait de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole : Chiffres clés
- AURA (2016), SCoT Loire Angers
- MARIE et. al (2017), Evaluation de la consommation alimentaire de onze aires urbaines françaises, ASRDLF.
- MISCHI et al., (2016) Les classes populaires en milieu rural, in BLANCARD S., DETANG-DESSENDRE C., RENAHY N. (coord.), Campagnes contemporaine. Enjeux économiques et sociaux des espaces ruraux français, Paris, Ed. Quae, pp. 23-33
- → Terres en villes (2014), « Analyse des stratégies des agglomérations Terres en Villes en matière de plateformes de logistique alimentaire »

Rédaction:

Marc NIELSEN - Chargé de mission Terres en villes

Hugo FORESTIER - Stagiaire

Contact:

Marc NIELSEN

marc.nielsen@terresenvilles.org

01 40 41 84 12

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE:













Terres en villes

Le réseau français des acteurs des politiques agricoles et alimentaires d'agglomérations

www.terresenvilles.org